



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE **au Débat d'Orientation Budgétaire(D.O.B.) 2012**

Etaient présents : MM. Pierre JUNGES. Daniel DURAND. Laurence RIGUET. Gérard MANCEAU. Solange COURTOIS. Nathalie FABBRI. Jacques GAILLARD. Chantal JEANDROT. Sylvette PITAULT. Jacques PIEDOUE. Nadine LEROYER. Corinne BLANC. Catherine TENDRON. Cécile BOUDSOCQ. Benoît BARANGER. Yannis HOUX. Françoise HEYDON. Didier LEMAIRE. Nadine SAILLET. Claude GODIN. Christine BAILLET-SABATIER.

Absent excusé : Cyrille MOLESINI.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Gérard MIRAND à Monsieur Gérard MANCEAU
Monsieur Christophe PITAULT à Madame Solange COURTOIS
Monsieur Daniel LE PICHON à Madame Nadine SAILLET
Madame Mariannick RIPAUD à Madame Nadine SAILLET
Madame Michèle DURAND à Monsieur Daniel DURAND

Secrétaire de séance : Madame Sylvette PITAULT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire

Une formalité substantielle

Dans les communes de 3500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (article L.5211-36 du C.G.C.T.), dans les départements et les régions, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat ne présente pas de caractère décisionnel, mais vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante ; **Il ne donne pas lieu à vote.**

Ce débat doit avoir lieu dans **les deux mois qui précèdent le vote du budget.**

Il convient cependant, afin de pouvoir attester de son organisation et de prendre acte de sa tenue, de prévoir **une délibération spécifique au DOB.**

L'information préalable des élus

Afin de permettre aux élus de l'assemblée de participer à l'ensemble du débat, les informations suivantes seront développées lors de la **séance du Mardi 7 février 2012** :

1. **Contexte général** : Résumé des principales mesures du projet de loi de finances pour 2012 relatives aux collectivités locales, notamment en matière de dotations de l'Etat et de mesures fiscales.
2. **Tendances Budgétaires et grandes orientations** : Il s'agit non pas de présenter le budget, tel n'est pas la vocation du débat, mais de donner des informations sur les grandes orientations du budget 2012 de la commune de Bourgueil, notamment en matière de fiscalité, de dépense de personnel, d'investissement et d'endettement.

I - LE CONTEXTE GENERAL

✓ **LES DOTATIONS DE L'ETAT :**

La Loi de Finances 2012 gèle en valeur, pour la deuxième année consécutive, le montant des concours de l'Etat aux collectivités locales : ces dotations ne sont donc pas indexées sur l'inflation : La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) versée aux communes n'augmentera pas.

En revanche, La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) augmentera de 4.6%

✓ **LES MESURES FISCALES :**

La Loi de Finances 2012 revalorise de 1.8% les valeurs locatives cadastrales qui servent de bases aux impôts directs locaux.

L'article 13 de la Loi de Finances Rectificative 2011 créé un deuxième taux réduit de T.V.A. à 7%. Vont coexister deux taux réduits de T.V.A. :

- Les cantines scolaires concédées ou affermées restent soumises au taux réduit de 5.5%
- La T.V.A. sur l'eau reste à 5.5%
- La T.V.A. sur l'assainissement passe à 7%, ainsi que sur les ordures ménagères et les transports scolaires.

I - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS

✓ LA FISCALITE :

⇒ Les taxes ménages

La variation nominale des bases d'imposition va entraîner une progression de 1.8%. La variation physique des bases (permis de construire + déclaration de travaux) n'est pas connue à ce jour.

➤ Il n'est pas prévu en 2012 d'augmenter les taux d'imposition, comme pour l'année 2011.

⇒ Les ordures ménagères

Afin de se mettre en conformité avec la législation, la commune de Bourgueil ne pourra plus participer au service déchetterie du SMIPE à compter du 1^{er} janvier 2012.

Une commune ne peut pas prendre en charge une partie de la collecte des ordures ménagères si elle n'en a plus la compétence (celle-ci est désormais déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil).

Ces mesures vont avoir une incidence pour les usagers du service.

➤ Une étude va être réalisée par les services fiscaux qui sera présentée à la commission des finances début mars afin de mesurer la nécessité d'une baisse des taux d'imposition.

✓ LES DEPENSES DE PERSONNEL :

Au 1^{er} janvier 2012, les 4 agents du service Enfance Jeunesse ont été transférés à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Ce transfert de compétence va avoir un impact sur le Budget 2012.

En tenant compte de l'effet G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) pour les agents titulaires, des remplacements d'agents en congés maladies, en retraite et de leur remplacement, du recrutement d'un poste de chargé de mission FISAC,

➤ Le CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL baisse d'environ 4%

✓ LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS :

AP/CP	Principaux investissements 2012	Estimation T.T.C.
Acquisitions foncières	Bâtiment Danger + Travaux	140 000 €
Bâtiments communaux	Restauration des corniches de l'Eglise	20 000 €
	Etude faisabilité chaudière bois	12 000 €

Culture	Equipement école de musique	14 980 €
	Vidéo projecteur VTHR	3 950 €
Energie et réseaux	Eclairage Public du Quartier du Canal	25 000 €
	Enfouissement réseau Basse tension terrain des Pompiers	53 500 €
Espaces urbains et campagne	Aménagement de la rue de la Concorde + Maîtrise d'œuvre	150 000 €
	Aménagement de sécurité : Création de 4 plateaux à la Cognarderie+rue de Reimlingen	20 000 €
	Travaux place de la Déclaration des Droits de l'Homme au quartier du Canal	85 000 €
Espaces naturels et marché (centre ville)	Aménagement du centre ville dans le cadre des fiches actions FISAC	21 000 €
Scolaire - Cantine	Aménagement de la cuisine et équipements + sol du réfectoire	154 720 €
Equipements Sportifs	Projecteurs Terrain d'Honneur + Chauffe-eau "styx"	22 500 €
Accessibilité	Passage pododactyle	5 000 €
Urbanisme	Fin étude PLU	12 600 €
Moyens communs	Borne incendie	13 500 €

✓ **L'ENDETTEMENT :**

L'encours de la dette de la Commune de Bourgueil s'élève à 1.600.000 € (ce qui correspond au C.R.D. : capital restant dû) au 1^{er} janvier 2012. Sans nouvel emprunt la dette s'éteindra dans 15 ans, c'est-à-dire en 2026.

La courbe du C.R.D. de la commune de Bourgueil est une courbe décroissante. Les taux sont fixes. Il n'existe à ce jour aucun emprunt dit « toxique ».

La séance est levée à 22h10.

Bourgueil, le 8 février 2012

Le Conseiller Général-Maire,

Pierre JUNGES